

J/Conclusion

En conclusion de ce mémoire en réponse à l'enquête publique de Saint Sauveur d'Aunis, nous avons observé une participation relativement faible comparé aux enquêtes publiques relatives à des projets éoliens récentes dans le secteur. L'enquête d'opinion réalisée avant le début de l'enquête publique par la société Explain a permis de mettre en évidence que la majorité de la population se sentait indifférente ou d'avis neutre à l'égard du projet. Aussi, cette campagne de porte-à-porte a mis en évidence qu'au sein des riverains du projet les personnes favorables (28%) étaient plus nombreuses que les personnes défavorables (22%), et au total au moins 74 % des riverains ne s'opposent pas au projet éolien de Saint Sauveur d'Aunis. Ce constat confirme ainsi la pertinence, et la bonne insertion de ce projet sur le territoire.

Pour rappel, ce projet se situe au sein d'une plaine agricole cultivée, en-dehors du secteur d'influence du Marias Poitevin, qui présente des enjeux environnementaux généralement faibles. A l'aide de la démarche ERC-A (Eviter, réduire, Compenser et Accompagner), le bureau d'études a jugé les impacts résiduels bruts non significatifs sur l'ensemble de la faune et de la flore. Aussi, une analyse paysagère détaillée a permis d'évaluer justement les risques d'impacts et d'écarter le risque de saturation auprès des villages de Saint-Sauveur-d'Aunis et du Gué-d'Alléré. Cette étude a également traité la thématique patrimoniale, en étudiant les visibilitées et covisibilitées potentielles de chacun des 80 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée. Seule l'ancienne Abbaye de la Grace Dieu présente un risque d'impact non nul, qualifié de faible par les experts paysagistes. Les impacts du projet environnementaux, paysagers et acoustiques ont été évalués par des experts indépendants qui ont mené des études spécifiques conformes à la réglementation ainsi qu'aux guides en vigueur. L'ensemble du dossier a été jugé conforme à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, dont l'essence même est de veiller à la protection de notre territoire tout en l'accompagnant vers une transition écologique.

L'éolien est également créateur d'emplois et synonyme de retombées économiques importantes pour le territoire. Avec les 8 éoliennes du projet de Saint Sauveur d'Aunis, ce sont 311 emplois temporaires et 6 emplois permanents qui seront créés sur le territoire, et 504 000 €/an de retombées fiscales pour le bloc communal, sans compter la création et/ou le maintien des emplois agricoles localement.

Comme nous l'avons montré dans ce mémoire, l'éolien est une énergie renouvelable compétitive et qui a une part importante au sein du mix énergétique français, et qui est amené à se développer davantage. Les objectifs français sont ambitieux concernant l'énergie éolienne, de multiplier par deux la capacité éolienne installée d'ici 2028, ils nous permettront de réduire notre empreinte carbone, de lutte contre le changement climatique, d'acquérir l'autonomie énergétique de la France et d'utiliser une ressource propre et inépuisables qu'est le vent, contrairement à l'uranium. C'est parce que l'éolien est une énergie renouvelable fiable et importante que Barbara POMPILI ministre de la Transition écologique, a réaffirmé la volonté de l'Etat de poursuivre le déploiement de l'éolien terrestre pour atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Pour conclure, voici les mots d'introduction de POMPILI B. lors de la conférence de presse du 28 mai 2021 : « Installez une éolienne, vous protégerez la planète : c'est aussi simple que cela. Ce n'est pas une déclaration politique, une idéologie, une lubie, c'est un fait scientifique, étayé par l'expérience. Et c'est cette évidence que je veux réaffirmer aujourd'hui. Oui, il y a une nécessité absolue de déployer l'éolien en France face à l'urgence